



Compte-rendu

Participants FSU : Daniel Gascard, Maxime Caillon, Simon Lery
Autres organisations présentes (en nombre) : CGT, FO, UNSA, CFDT

Réunion présidée par J. Clément, DRH

Nous (la FSU) avions prévu une déclaration liminaire, mais finalement c'est une courte déclaration qui a été faite par la CGT au nom de l'ensemble des organisations syndicales.

Le DRH s'est montré particulièrement ouvert, dans le discours, à toutes les remarques, signe probablement d'un cadrage par un échelon supérieur : ouverture sur le nombre de réunions, sur l'échéance pour finir les discussions, sur les thèmes à traiter.

A défaut d'avoir pu lire notre déclaration, nous avons dénoncé l'absence de programme de travail de la DRH, puis nous avons pu intervenir dans la suite de la réunion sur un grand nombre d'aspects du document issu de la DRH, pour souligner en particulier :

- la nécessité de distinguer les différentes catégories, de distinguer entre promotion et avancement ;
- la rédaction actuelle très orientée catégorie A/A+ ;
- la priorité encore marquée pour les parcours de généralistes ;
- la place encore trop forte de la logique de mobilité (voire d'hypermobilité) ;
- la prise en compte des nouvelles règles dans les entretiens professionnels ;
- l'identification des chantiers statutaires à mener (ou pas) pour mettre en cohérence lignes de gestion et statuts ;
- la nécessité d'une discussion sur les comités de domaine, et la place de la reconnaissance par eux dans le processus de promotion ;
- la nécessité de discuter de façon approfondie de la définition des postes (postes « à enjeux », « exposés »...), ainsi que des critères d'appréciation de la manière de servir ;
- la prise en compte des promotions des contractuels ;
- la définition des carrières pour les agents déprécarisés ;
- les corps dont la gestion est déléguée à un établissement public.

Nous avons affirmé notre soutien à la proposition de l'administration de poser le principe de l'avancement sur place pour les 2^{ème} et 3^{ème} grade (sauf cas des A).

Finalement, le DRH retient un certain nombre de sujets à approfondir :

- la clarification des critères d'appréciation, avec une distinction selon les catégories ;
- les fiches de postes ;
- la définition des parcours de spécialistes/experts, et surtout leur prise en compte dans le processus de promotion ;
- le processus lui-même, et en particulier les modalités de répartition des volumes de promotions, le rôle des chefs de service, des harmonisateurs, la place des organisations syndicales.

En parallèle, il évoque des discussions connexes à tenir sur :

- l'identification des chantiers statutaires spécifiques ;
- les entretiens professionnels.

Le DRH doit faire un retour pour concrétiser ces propositions sous 48h.